

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2788

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme "euthanasie" est plus approprié car c'est bien de cela dont il s'agit dans le texte.